



Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Julie Létourneau, directrice générale / secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Ludger, que le Conseil municipal de Saint-Ludger tiendra une séance régulière le mardi 9 juin 2020 à 19h par téléconférence.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

NATURE ET EFFET : Permettre l'implantation d'une résidence existante dans la zone R-11 à 9,17 mètres de l'emprise de la rue Hamel au lieu d'une implantation entre un minimum 7.5 mètres et un maximum de 8,5 mètres de l'emprise de la rue Hamel, comme le stipule la grille des spécifications, annexe du règlement de zonage 2006-90.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : 109, rue Hamel à Saint-Ludger.
(Lot 4 190 499 cadastre du Québec)

Relativement à cette demande de dérogation mineure, tout intéressé pourra transmettre ses commentaires écrits au Conseil municipal soit par courriel (info@st-ludger.qc.ca) ou par courrier (212 La Salle, St-Ludger Qc, G0M 1W0) **au plus tard le 9 juin 2020 à midi.**

DONNÉ à Saint-Ludger, ce 22 mai 2020.

JULIE LÉTOURNEAU
Directrice générale / secrétaire-trésorière